

# AGENTS ASSERMENTES ET GARDES PARTICULIERS POLICES SPECIALES DE LA FORET ET DE LA NATURE

Par Sylvie Marguerite DUCRET

Editions du Puits Fleuri – 870 pages - avril 2016

## SOMMAIRE DETAILLE

AVANT-PROPOS

REMERCIEMENTS

ABREVIATIONS ET SIGLES

PLAN DE L'OUVRAGE

INTRODUCTION

### I. PREMIERE PARTIE – Du droit pénal et de la police judiciaire

#### Chapitre 1- Droit pénal et police judiciaire spéciale

- 1.1 Notions générales
  - 1.1.1 Notions de droit pénal
  - 1.1.2 Notions générales entourant les personnes chargées de police judiciaire
- 1.2 De la distinction entre police judiciaire et police administrative
  - 1.2.1 De la distinction entre les deux polices
  - 1.2.2 De la distinction des deux polices dans le Code de l'environnement
  - 1.2.3 Du cumul des sanctions pénales et administratives
- 1.3 Des polices judiciaires spéciales
  - 1.3.1 De la police judiciaire en général
  - 1.3.2 De la police judiciaire spéciale
  - 1.3.3 Des fonctionnaires et agents habilités à rechercher les infractions forestières
  - 1.3.4 Des fonctionnaires et agents des administrations et services publics chargés de polices spéciales
  - 1.3.5 Des gardes particuliers assermentés
- 1.4 Notions d'autorité publique et de force publique
  - 1.4.1 Notions
  - 1.4.2 Le recours à la force publique
  - 1.4.3 De l'usurpation de fonctions ou de signes réservés à l'autorité publique
- 1.5 Généralités sur l'armement de défense des fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police
  - 1.5.1 Définitions extraites du Code de la sécurité intérieure
  - 1.5.2 Acquisition, détention et port d'arme
  - 1.5.3 Du classement moderne des armes
  - 1.5.4 De la légitime défense

#### Chapitre 2- Domaines de compétences et habilitations des agents

- 2.1 Des compétences judiciaires des agents
  - 2.1.1 La compétence matérielle (*ratione materiae*)
  - 2.1.2 Tableau récapitulatif des domaines de compétences par code
  - 2.1.3 La compétence territoriale (*ratione loci*)
- 2.2 Des habilitations des agents
  - 2.2.1 L'habilitation judiciaire des OPJ
  - 2.2.2 L'habilitation légale des fonctionnaires, agents et gardes des polices spéciales
  - 2.2.3 Tableaux des habilitations
    - 10 tableaux « Habilitations » (FOR-1a, FOR-1b, FOR-2, FOR-3, FOR-4, FOR-5, ENV-1, ENV-2, ENV-3, RUR-1)

### II. DEUXIEME PARTIE - Les statuts et les attributs des différents corps de police

#### Chapitre 3- Règles statutaires et conditions d'emploi des fonctionnaires et agents publics

- 3.0 Préambule - Questions de terminologie
- 3.1 Le tronc commun du statut général de la fonction publique
- 3.2 Notions terminologiques et particularités de la fonction publique de l'Etat (FPE)
- 3.3 Notions terminologiques et particularités de la fonction publique territoriale (FPT)
- 3.4 La situation des agents non-titulaires et des contractuels dans des emplois publics comportant des fonctions de police

## **Chapitre 4- Les agents assermentés du ministère chargé des forêts (ministère de l'agriculture)**

- 4.1 Un peu d'histoire sur le droit pénal forestier
- 4.2 Habilitations et compétences des agents des services de l'Etat chargés des forêts
  - 4.2.1 Agents des services de l'Etat chargés des forêts habilités au titre du Code forestier
  - 4.2.2 La compétence matérielle – les infractions forestières
  - 4.2.3 La compétence territoriale
  - 4.2.4 Assermentation
  - 4.2.5 Commissionnement
  - 4.2.6 Enregistrement
  - 4.2.7 Pouvoirs particuliers de perquisition en matière forestière
  - 4.2.8 Autres pouvoirs spécifiques de police judiciaire en forêt
  - 4.2.9 Attributs des fonctions de police
- 4.3 Les techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture, spécialité « forêt et territoires ruraux »
  - 4.3.1 Situation globale
  - 4.3.2 Composition du corps des « TSMA » et fonctions statutaires
  - 4.3.3 Dispositions statutaires particulières
- 4.4 Exercice de la police administrative par les agents des services de l'Etat chargés des forêts
  - 4.4.1 Missions exercées
  - 4.4.2 Nature des contrôles de police administrative en matière de gestion forestière durable
  - 4.4.3 Moyens et procédés des contrôles administratifs
  - 4.4.4 L'accès aux lieux privés et les visites domiciliaires de police administrative
  - 4.4.5 Police administrative en matière de Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE)
- 4.5 Exercice de la police judiciaire par les agents des services de l'Etat chargés des forêts
- 4.6 Habilitations d'autres agents, contrôleurs et inspecteurs chargés de police administrative dans les bois et forêts

## **Chapitre 5- Les agents assermentés de l'Office national des forêts (ONF)**

- 5.1 Suite de l'histoire sur le droit pénal forestier
- 5.2 Catégories et corps de fonctionnaires de l'ONF concernés par les fonctions de police
  - 5.2.1 Evolution globale des corps techniques propres à l'ONF
  - 5.2.2 Situation des corps d'ingénieurs à l'ONF
  - 5.2.3 Quels agents de l'ONF peuvent être habilités en police forestière ?
  - 5.2.4 Commentaires critiques sur les évolutions statutaires et fonctionnelles des agents assermentés de l'ONF
  - 5.2.5 Les missions de police dans le Régime forestier, le Contrat Etat-ONF 2016-2020 et la Charte de la forêt communale
- 5.3 Habilitations et compétences des agents assermentés de l'ONF au titre du Code forestier
  - 5.3.1 Compétence matérielle pour toutes les infractions forestières
  - 5.3.2 Compétence en matière de surveillance des dangers sanitaires des végétaux forestiers
  - 5.3.3 Particularité de l'habilitation et de la compétence des agents de l'ONF en matière de chasse
  - 5.3.4 Compétence territoriale des agents de l'ONF en métropole et en Corse
  - 5.3.5 Habilitations des agents de l'ONF en Outre-mer au titre du Code forestier
- 5.4 Assermentation et commissionnement des agents de l'ONF
  - 5.4.1 Assermentation
  - 5.4.2 Commissionnement
  - 5.4.3 Enregistrement
- 5.5 Attributs des fonctions de police des agents assermentés de l'ONF
  - 5.5.1 Uniforme et insignes
  - 5.5.2 Armement de défense
  - 5.5.3 Marteau particulier
- 5.6 Pouvoirs spécifiques de police judiciaire des agents ONF
  - 5.6.1 Pouvoir de rechercher et de constater les infractions forestières
  - 5.6.2 Pouvoir de relever l'identité des personnes
  - 5.6.3 Pouvoir d'arrestation en cas de flagrant délit et recours à la force publique
  - 5.6.4 Pouvoir de saisie conservatoire et de mise en séquestre des choses
  - 5.6.5 Pouvoir de sommation de stopper tous véhicules et d'accès à certains d'entre eux
- 5.7 Habilitations et compétences des agents de l'ONF au titre du Code de l'environnement
- 5.8 Habilitations et compétences des agents de l'ONF au titre d'autres codes
  - 5.8.1 En matière d'espaces boisés classés au titre du Code de l'urbanisme
  - 5.8.2 En matière de contraventions au Code de la route
- 5.9 Situations statutaires des agents assermentés de l'ONF
  - 5.9.1 Dispositions contenues dans le statut particulier des techniciens supérieurs forestiers (TSF)
  - 5.9.2 Dispositions contenues dans le statut particulier des Cadres techniques (CATE)
- 5.10 Quelques modalités particulières d'exercice des fonctions de police des agents de l'ONF
  - 5.10.1 Travail la nuit, les dimanches et jours fériés
  - 5.10.2 Registre d'ordre
  - 5.10.3 Force probante et transmission des procès-verbaux

## **Chapitre 6- Les agents assermentés du Domaine national de Chambord (DNC)**

- 6.1 La création du Domaine national de Chambord
  - 6.1.1 Ses missions et compétences spéciales
  - 6.1.2 Son administration et ses effectifs

- 6.1.3 Des biens domaniaux du DNC et de la police de la circulation sur le domaine
- 6.2 La gestion du patrimoine naturel du DNC
  - 6.2.1 La gestion forestière
  - 6.2.2 La gestion cynégétique
- 6.3 Les agents chargés de fonctions de police sur le domaine national de Chambord
  - 6.3.1 Agents compétents
  - 6.3.2 Agents mis à disposition du DNC
  - 6.3.3 Exercice des fonctions de police au sein du DNC

## **Chapitre 7- Les inspecteurs de l'environnement – Tronc commun**

- 7.1 Généralités sur les Inspecteurs de l'environnement
- 7.2 Signification et caractéristiques de l'appellation « Inspecteurs de l'environnement »
  - 7.2.1 - Catégorie des inspecteurs de l'environnement « eau et nature »
  - 7.2.2 - Catégorie des inspecteurs de l'environnement « installations classées pour la protection de l'environnement »
- 7.3 Commissionnement, ressort territorial, attributions et assermentation
  - 7.3.1 Commissionnement et ressort territorial
  - 7.3.2 Commissionnement et attributions
  - 7.3.3 Carte de commissionnement
  - 7.3.4 Assermentation
  - 7.3.5 Enregistrement des commissions aux greffes des TGI
  - 7.3.6 Retrait ou suspension du commissionnement
- 7.4 Fonctions de police judiciaire et fonctions de police administrative
  - 7.4.1 Distinction opérée par le Code de l'environnement
  - 7.4.2 Repères terminologiques et distinctifs du tronc commun des deux polices
- 7.5 Les corps d'agents techniques et de techniciens de l'environnement
  - 7.5.1 Le corps des Agents techniques de l'environnement (ATE)
  - 7.5.2 Le corps des Techniciens de l'environnement (TE)
  - 7.5.3 Dispositions communes aux ATE et TE (formation et régime indemnitaire)
- 7.6 Les attributs des fonctions de police judiciaire des ATE et TE
  - 7.6.1 Dispositions communes à l'habillement des ATE et TE
  - 7.6.2 Dispositions communes à l'armement de défense (PN, ONEMA, ONCFS, AAMP)

## **Chapitre 8- Les agents assermentés de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)**

- 8.1 Présentation sommaire de l'ONEMA
  - 8.1.1 Création
  - 8.1.2 Les missions globales de l'ONEMA, ses ressources et son administration
  - 8.1.3 Ses attributions au titre de coopérations conventionnelles
- 8.2 Les missions interservices de police de l'eau et de la nature
  - 8.2.1 Les « MISE »
  - 8.2.2 Les « MISEN » et les « MIPE »
- 8.3 Les agents assermentés de l'ONEMA
  - 8.3.1 Dispositions globales
  - 8.3.2 Particularités sur les agents assermentés de l'ONEMA
- 8.4 Les perspectives
  - 8.4.1 Le contrat d'objectifs Etat-ONEMA 2013-2018
  - 8.4.2 L'intégration dans la future **Agence française pour la biodiversité (AFB)**
  - 8.4.3 Note pour mémoire sur l'Agence des aires marines protégées « AAMP »

## **Chapitre 9- Les inspecteurs de l'environnement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)**

- 9.1 Grandes dates pour la protection de la faune
  - 9.1.1 Contexte international de la protection de la faune sauvage et de la biodiversité
  - 9.1.2 Contexte juridique de l'activité chasse
- 9.2 l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
  - 9.2.1 Missions de l'ONCFS – Délivrance des permis de chasser
  - 9.2.2 Administration et ressources de l'ONCFS
  - 9.2.3 Contexte politico-administratif
- 9.3 Le personnel de l'ONCFS
  - 9.3.1 Configuration générale concernant les personnels et les emplois à l'ONCFS
  - 9.3.2 Les personnels titulaires
  - 9.3.3 Les personnels non-titulaires
- 9.4 Les fonctions de police à l'ONCFS
  - 9.4.1 Règles d'incompatibilité avec les fonctions d'agent assermenté de l'ONCFS
  - 9.4.2 Généralités sur les fonctions des personnels techniques de l'office
  - 9.4.3 Fonctions de police et attributs accompagnant ces fonctions
- 9.5 Résultats des missions de police et organisation interne de la police à l'ONCFS
- 9.6 Les conventions de coopération à objet de missions de police
  - 9.6.1 Les missions interservices des polices de l'environnement sous l'égide des préfets
  - 9.6.2 Les coopérations à titre d'échanges de services et les partenariats
  - 9.6.3 Les protocoles d'accord relatifs au traitement des atteintes à l'environnement passés avec les institutions judiciaires

9.7 Les nouveaux pouvoirs des agents de l'ONCFS en matière de surveillance des dangers zoonositaires

9.7.1 Contexte

9.7.2 Habilitations et pouvoirs

## **Chapitre 10- Les inspecteurs de l'environnement dans les Parcs nationaux (PN)**

10.1 Informations générales sur les Parcs nationaux

10.1.1 Raison d'être et missions environnementales

10.1.2 Instruments-cadres des parcs nationaux

10.1.3 Prerogatives des établissements publics des parcs nationaux

10.2 Administration et personnels

10.2.1 Administration

10.2.2 Personnels techniques sur le terrain

10.2.3 Coordination par l'établissement « Parcs nationaux de France »

10.3 Les missions de police dans les parcs nationaux

10.3.1 Pouvoirs de police du directeur du parc national

10.3.2 Compétences judiciaires des Inspecteurs de l'environnement dans les PN

10.3.3 Compétences de police administrative des IE affectés dans les PN

10.3.4 Pouvoir de poursuites du directeur du parc national

## **Chapitre 11- Les gardes des Réserves Naturelles (RN) et les gardes du Littoral (GL)**

### **11.A Les gardes des Réserves naturelles**

11.1 Dispositions générales sur la création et le classement des réserves naturelles

11.1.1 Motivations prévalant à la création d'une réserve naturelle (RN)

11.1.2 Trois classements différents des réserves naturelles

11.1.3 Effets du classement

11.2 La gestion des réserves naturelles

11.2.1 Le choix du gestionnaire d'une réserve naturelle

11.2.2 Les instances des réserves

11.3 Les gardes des réserves naturelles

11.3.1 Statut des gardes des réserves naturelles

11.3.2 Habilitations et compétences

11.3.3 Commissionnement

11.3.4 Assermentation - Délivrance et suivi des commissions

11.3.5 Modalités d'exercice des fonctions de police par les gardes des réserves naturelles

11.3.6 Police de la conservation du domaine public des RN

### **11.B Les gardes du CELRL et du Littoral**

11.4 Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres « CELRL »

11.4.1 Missions du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

11.4.2 Les biens constitutifs du domaine du Conservatoire et leur gestion

11.4.3 Administration de l'établissement public et Conseils de rivage

11.4.4 Direction et personnel

11.5 Les gardes du littoral

11.5.1 Catégories de « gardes du littoral »

11.5.2 Habilitations, commissionnement et assermentation des gardes du littoral

11.5.3 Particularités propres aux fonctions de police des gardes du littoral

11.5.4 Police de la conservation du domaine public du Conservatoire du littoral

## **Chapitre 12- Les lieutenants de Louveterie (LL)**

12.1 Institution – Nomination

12.2 Commissionnement et assermentation

12.3 Insigne réglementaire, tenues et armement

12.4 Fonctions – Moyens – Bénévolat

12.5 Missions administratives et techniques et fonctions de police des louvetiers

12.5.1 Missions techniques

12.5.2 Missions administratives

12.5.3 Fonctions et pouvoirs de police judiciaire spéciale

12.6 Protection des lieutenants de louveterie

12.7 Conclusion

## **Chapitre 13- Les gardes champêtres (GC)**

13.1 Textes anciens, à titre historique

13.2 Qualité des gardes champêtres

13.2.1 Des fonctionnaires chargés de certaines fonctions de police judiciaire

13.2.2 Des agents de police judiciaire adjoints « APJA » pour certaines attributions

13.3 Attributions générales des gardes champêtres

13.3.1 Police des campagnes

13.3.2 Pouvoirs judiciaires au titre des attributions de police des campagnes

13.4 Attributions et pouvoirs judiciaires en matière de polices spéciales (forêt et nature)

- 13.4.1 Compétences des gardes champêtres au titre de la police forestière
- 13.4.2 Compétences des gardes champêtres au titre de la police de l'environnement
- 13.5 Statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres
- 13.6 Divers

## Chapitre 14- Les agents de police municipale (APM)

- 14.1 Qualité et compétences des agents de police municipale
  - 14.1.1 De la qualité d'agents de police judiciaire adjoints
  - 14.1.2 Compétence territoriale (*ratione loci*)
  - 14.1.3 Compétence personnelle (*ratione personae*)
  - 14.1.4 Compétence matérielle (*ratione materiae*)
- 14.2 Attributions de droit commun des agents de police municipale
  - 14.2.1 Attributions générales et spéciales
  - 14.2.2 Convention de coordination entre les services de police locale et étatique
  - 14.2.3 Attributions de police administrative
  - 14.2.4 Attributions de police judiciaire
- 14.3 Modalités d'exercice des pouvoirs de police par les APM
  - 14.3.1 Constatation par procès-verbal
  - 14.3.2 Obligation de rendre compte et constatations transcrites dans des rapports
  - 14.3.3 Transmission des rapports et des procès-verbaux
  - 14.3.4 Accès aux informations de fichiers informatisés de données personnalisées
  - 14.3.5 Traitements automatisés des infractions constatées par les agents communaux
  - 14.3.6 Autres pouvoirs spécifiques des APM
  - 14.3.7 Code de déontologie des APM
- 14.4 Tenue, équipement et véhicules
  - 14.4.1 Carte professionnelle
  - 14.4.2 Tenue, équipements, véhicules
  - 14.4.3 Armement de défense
- 14.5 Attributions des APM en matière de polices spéciales (forêt et nature)
  - 14.5.1 Compétences des APM au titre de la police de l'environnement
  - 14.5.2 Compétences des APM au titre de la police de la forêt
- 14.6 Statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale

## Chapitre 15- Les gardes particuliers (GP) en matière de polices de la forêt, de la chasse, de la pêche, du littoral et de la voirie

- 15.1 Points de repères chronologiques (textes)
  - 15.1.1 Evolution du droit des gardes des bois (des) particuliers
  - 15.1.2 Evolution du droit des gardes-chasse et gardes-pêche particuliers
  - 15.1.3 Evolution du droit des gardes particuliers du domaine public routier
  - 15.1.4 Evolution du droit et droit en vigueur applicable à tous les gardes particuliers
- 15.2 Fondements juridiques communs à tous les gardes particuliers
  - 15.2.1 Le socle du Code de procédure pénale
  - 15.2.2 Lois pénales spéciales fondant les habilitations et les pouvoirs des gardes particuliers
- 15.3 Les personnes pouvant commissionner un garde particulier : les commettants
  - 15.3.1 Les propriétaires
  - 15.3.2 « Tout autre titulaire de droits sur la propriété »
- 15.4 Modalités communes pour devenir garde particulier
  - 15.4.1 Commissionnement
  - 15.4.2 Formation et reconnaissance de l'aptitude technique
  - 15.4.3 Agrément préfectoral – Carte d'agrément
  - 15.4.4 Assermentation
  - 15.4.5 Attributs de la fonction- Habillement - Armement - Véhicule
- 15.5 Dispositions spécifiques aux **gardes des bois particuliers**
  - 15.5.1 Sur les commettants et les possibilités de commissionner un garde des bois particulier
  - 15.5.2 Sur les compétences des gardes des bois particuliers et les infractions forestières
  - 15.5.3 Sur les pouvoirs de police des gardes des bois particuliers
- 15.6 Dispositions spécifiques aux **gardes-chasse particuliers**
  - 15.6.1 Sur les commettants des gardes-chasse particuliers
  - 15.6.2 Sur le commissionnement des agents de développement des FDC
  - 15.6.3 Sur les compétences et les pouvoirs de police des gardes-chasse particuliers
- 15.7 Dispositions spécifiques aux **gardes-pêche particuliers** (en eau douce)
  - 15.7.1 Sur les commettants des gardes-pêche particuliers
  - 15.7.2 Sur le commissionnement des agents de développement des FDAAPPMA
  - 15.7.3 Sur les compétences et les pouvoirs de police des gardes-pêche particuliers
- 15.8 Convention collective des gardes-chasse et gardes-pêches particuliers
  - 15.8.1 Généralités
  - 15.8.2 Eléments principaux de la convention
- 15.9 Les **gardes particuliers du littoral**
  - 15.9.1 Commissionnement, agrément et assermentation des gardes particuliers du littoral
  - 15.9.2 Compétences des gardes particuliers du littoral
  - 15.9.3 Pouvoirs de police judiciaire des gardes particuliers du littoral

- 15.10 Les **gardes particuliers du domaine public routier**
  - 15.10.1 Généralités sur le domaine public et caractérisation du domaine public routier
  - 15.10.2 Les commettants et le commissionnement des gardes particuliers du DPR – Distinction avec les ASVP
  - 15.10.3 Les compétences et les pouvoirs de police des gardes particuliers du DPR
- 15.11. Modalités d'exercice de leurs fonctions communes à **tous les gardes particuliers**
  - 15.11.1 Emploi de carnets de constatation et/ou de verbalisation
  - 15.11.2 Carnets de timbres-amendes
  - 15.11.3 Autonomie et indépendance d'exercice des pouvoirs judiciaires du garde particulier
  - 15.11.4 Rapports ne constituant pas des procès-verbaux de police judiciaire
  - 15.11.5 Autres fonctions - Séquestre
- 15.12 Conclusion

### **III. TROISIEME PARTIE – Les infractions**

## **Chapitre 16- Des infractions pénales de droit pénal spécial en matière forestière, rurale et environnementale**

### **16.0 Avant-propos – Explication sur le contenu du chapitre**

#### **16.1 Les infractions forestières**

- 16.1.1 Structure des dispositions pénales du Code forestier
- 16.1.2 Définition légale des infractions forestières
- 16.1.3 Typologie des infractions forestières
- 16.1.4 **Répertoire des infractions forestières (tableaux 1 à 12)**
  - 1. CIRCULATION DE VEHICULES ET CAMPING EN FORET
  - 2. CIRCULATION ET DIVAGATION D'ANIMAUX ET BESTIAUX DANS LES BOIS ET FORETS
  - 3. DROITS D'USAGE AUX BOIS ET DROIT D'AFFOUAGE (FORETS PUBLIQUES) - INSTALLATIONS
  - 4. PRELEVEMENTS DE CHAMPIGNONS, FRUITS, SEMENCES - EXTRACTIONS DE MATERIAUX OU PRODUITS DE LA FORET
  - 5. ARRACHAGES - DEGRADATIONS – DESTRUCTIONS – ELAGAGES - EMPIETEMENTS
  - 6. ABANDON D'ORDURES, DECHETS, EPAVES EN FORET
  - 7. FORETS ET PERIMETRES A ROLE DE PROTECTION
  - 8. MATERIELS FORESTIERS DE REPRODUCTION
  - 9. DEFRICHEMENTS
  - 10. COUPES DE BOIS
  - 11. VENTES DE BOIS – COMMERCE ET TRANSPORT DE BOIS - RBUE
  - 12. DFCI - DEFENSE FORESTIERE CONTRE LES INCENDIES DE FORET

#### **16.2 Des infractions rurales**

- 16.2.1 A propos des domaines couverts par le Code rural et de la pêche maritime
- 16.2.2 Notre typologie
- 16.2.3 **Répertoire des infractions rurales (tableaux 13 à 19)**
  - 13. DETENTION, GARDE ET CIRCULATION DE CHIENS DANGEREUX
  - 14. DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES OU D'ANIMAUX SAUVAGES APPRIVOISES OU ISSUS DE CAPTIVITE
  - 15. CONDITIONS DE DETENTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES OU D'ESPECES SAUVAGES APPRIVOISES OU TENUS EN CAPTIVITE
  - 16. CONDITIONS DE TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS
  - 17. PROTECTION DES ANIMAUX AU TITRE DU CODE PENAL
  - 18. VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION – DE CERTAINES INFRACTIONS AU CODE LA ROUTE
  - 19. DOMAINE PUBLIC ROUTIER – POLICE DE LA VOIRIE ROUTIER

#### **16.3 Des infractions environnementales**

- 16.3.1 Structure des dispositions pénales du Code de l'environnement
- 16.3.2 Typologie des infractions environnementales étudiées
- 16.3.3 **Répertoire des infractions environnementales (tableaux 20 à 40)**
  - 20. ACCES A LA NATURE – CIRCULATION ET CAMPING DANS LES ESPACES NATURELS
  - 21. DIVAGATION DE CHIENS DANS LES MILIEUX NATURELS Y COMPRIS DANS LES BOIS ET FORETS
  - 22. ABANDON D'ORDURES, DECHETS, MATERIAUX, EPAVES , OBJETS DANS LA NATURE
  - 23. USAGES DE L'EAU
  - 24. ACTIVITES HUMAINES DANS LES ZONES SOUMISES A CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES
  - 25. TRAVAUX IRREGULIERS DANS LES ZONES SOUMISES A SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
  - 26. DEVERSEMENTS INTERDITS ET DEGRADATIONS DES RESSOURCES EN EAU
  - 27. INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS « IOTA » (LOI SUR L'EAU)
  - 28. PARCS NATIONAUX
  - 29. RESERVES NATURELLES
  - 30. FAUNE ET FLORE SAUVAGES - ESPECES PROTEGEES - BIOTOPES - HABITATS NATURELS (SITES NATURA 2000)
  - 31. ETABLISSEMENTS DETENANT DES SPECIMENS DE FAUNE SAUVAGE OU DES ESPECES DE GIBIER
  - 32. ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS DE CHASSE À CARACTÈRE COMMERCIAL
  - 33. CHASSE ET GESTION DE L'EQUILIBRE CYNEGETIQUE
  - 34. DROIT LOCAL DE LA CHASSE EN ALSACE ET MOSELLE
  - 35. TRANSPORT ET COMMERCE D'OISEAUX SAUVAGES ET DE GIBIER
  - 36. ANIMAUX CLASSES NUISIBLES
  - 37. PECHE EN EAU DOUCE – PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES PISCICOLES
  - 38. PROTECTION DU LITTORAL – CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
  - 39. PROTECTION DU CADRE DE VIE - PUBLICITES - ENSEIGNES - PRE-ENSEIGNES
  - 40. CONSERVATION DES MONUMENTS NATURELS, SITES ET ESPACES PROTEGES -AVAP -EBC -ENS -EANP - ENAF



## **IV. QUATRIEME PARTIE – Des règles de procédure pénale**

### **Chapitre 17- De la constatation des infractions et des procès-verbaux.**

- 17.1 Notions générales
- 17.2 Notions pratiques de ce que peut ou doit faire l'agent ou garde assermenté
  - 17.2.1 Constatations en présence de personnes mises en cause ou de témoins
  - 17.2.2 Autres opérations de constatation en présence ou non des mis en cause
- 17.3 Les pouvoirs stricts et formels de police judiciaire
  - 17.3.1 Le relevé d'identité – Le pouvoir d'arrestation
  - 17.3.2 Le recueil des déclarations – L'audition des mis en cause ou de témoins
  - 17.3.3 Saisie des objets, armes, instruments, véhicules, bestiaux - Séquestre - Destruction - Prélèvements
  - 17.3.4 Les pouvoirs d'enquête - Le droit de suivre les choses - Les visites domiciliaires et non domiciliaires - L'accès aux documents - La perquisition informatique
  - 17.3.5 Le délit d'obstacle aux fonctions.
  - 17.3.6 Requérir la force publique - Etre requis par les autorités
  - 17.3.7 Communication entre forces de polices spéciales de l'environnement – Accès aux documents des administrations
  - 17.3.8 Pouvoirs complémentaires sur ordonnance du JLD – Destruction des armes et instruments – Consignation d'objets non conformes
  - 17.3.9 L'immobilisation des véhicules et des engins
- 17.4 La rédaction et la transmission des procès-verbaux
  - 17.4.1 Considérations générales – Valeur probante des PV
  - 17.4.2 La rédaction des procès-verbaux
  - 17.4.3 La transmission des procès-verbaux
- 17.5 Nullité des procès-verbaux
- 17.6 Le PV électronique ou « PVe »

### **Chapitre 18- Des poursuites et de certaines procédures simplifiées ou spécifiques**

- 18.1 Notions générales
  - 18.1.1 Définitions
  - 18.1.2 Du classement sans suite ou de la suite à donner par le procureur de la République
- 18.2 Les mesures alternatives aux poursuites judiciaires
  - 18.2.1 Les alternatives aux poursuites des infractions de droit commun
  - 18.2.2 De certaines suites judiciaires engagées par le DRAAF en matière forestière
- 18.3 Les poursuites pénales
  - 18.3.1 Principe de la « justice restaurative » (loi pénale générale récente, pour mémoire)
  - 18.3.2 Diverses procédures de poursuites pénales (loi générale / lois spéciales)
  - 18.3.3 La procédure simplifiée de l'ordonnance pénale (droit commun / forestier / environnemental)
  - 18.3.4 Les poursuites en cas d'atteintes graves à l'environnement
- 18.4 La procédure de la transaction pénale
  - 18.4.1 Fondements et principes du dispositif
  - 18.4.2 La transaction forestière et les prérogatives du DRAAF – Le fichier ILEX
  - 18.4.3 La transaction en matière environnementale
- 18.5 La procédure de l'amende forfaitaire pour les petites contraventions
  - 18.5.1 Régime de l'amende forfaitaire
  - 18.5.2 Les contraventions forestières et environnementales punissables par timbre-amende
  - 18.5.3 L'établissement et le formalisme des timbres-amendes
  - 18.5.4 La transmission des timbres-amendes impayés ou contestés à l'OMP
  - 18.5.5 Suites données aux timbres-amendes impayés ou contestés
  - 18.5.6 Focus sur les contraventions à la circulation en forêt punissables par timbres-amendes

### **Chapitre 19- Des sanctions et des peines**

- 19.1 Grands principes fondamentaux
  - 19.1.1 Les droits fondamentaux
  - 19.1.2 Les principes encadrant les peines
- 19.2 Les peines principales
  - 19.2.1 Quantum des peines – grille des amendes pénales
  - 19.2.2 Barème indicatif de l'amende de transaction pénale
  - 19.2.3 Quelques notions sur les peines prononcées en matière forestière
- 19.3 Les peines complémentaires ou accessoires
  - 19.3.1 Exemples de peines complémentaires dans les Parcs nationaux
  - 19.3.2 Exemples de peines complémentaires en matière forestière
  - 19.3.3 Peines accessoires et peines complémentaires spécifiques aux infractions à la chasse
- 19.4 Une particularité : les contraventions de grande voirie (sur le domaine public)

### **Chapitre 20- La mise en cause et la protection des agents et gardes assermentés**

- 20.1 Les risques de mise en cause des fonctionnaires, agents et gardes assermentés
  - 20.1.1 De certains délits à la lutte contre les dangers zoonosaires commis par les gardes forestiers et les gardes champêtres
  - 20.1.2 La mise en cause pénale pour délits d'abus d'autorité des personnes exerçant des pouvoirs de police

- 20.1.3 De l'atténuation ou de l'irresponsabilité pénale – De la légitime défense
- 20.1.4 Le contrôle de l'activité des fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire
- 20.1.5 Les mesures disciplinaires et statutaires visant les fonctionnaires mis en cause pénalement
- 20.2 Les délits commis à l'encontre des agents publics exerçant des fonctions de police
  - 20.2.1 Le délit d'obstacle à fonctions
  - 20.2.2 Des menaces et actes d'intimidation commis contre les personnes exerçant une fonction publique (menace, outrage, rébellion)
- 20.3 La protection fonctionnelle des fonctionnaires et agents publics

## **CONCLUSION**

## **ANNEXES**

## **SOMMAIRE DETAILLE**

## **BIBLIOGRAPHIE**



### **Protection des droits d'auteur**

***RAPPEL** : Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du présent document et de l'ouvrage dont il est tiré, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. (Article L.122-4 Code de la propriété intellectuelle)*